Document généré le 11 juil. 2025 23:18

Continuité

CONTINUITÉ

Des commerces et des gens

Valérie Gaudreau

Numéro 111, hiver 2006–2007

À l'enseigne du patrimoine commercial

URI : https://id.erudit.org/iderudit/17512ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)
1923-2543 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Gaudreau, V. (2006). Des commerces et des gens. *Continuité*, (111), 20–23.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Des commerces

Le patrimoine commercial est partout, du grand comptoir d'épicerie sorti d'un autre siècle aux moulures du plafond d'une banque, en passant par l'escalier d'un grand magasin du centre-ville. Si certains commerces présentent une valeur architecturale et patrimoniale reconnue de tous, d'autres, pourtant dignes d'intérêt, s'éteignent lentement, victimes du contexte socioéconomique, du manque de relève et des changements d'habitudes des consommateurs.

par Valérie Gaudreau

Indissociable du quotidien. Voilà la principale caractéristique du patrimoine commercial. « Ce sont des endroits associés de très près à la vie civique, au lieu public », souligne Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal. Cet organisme est de ceux qui œuvrent à faire reconnaître ces lieux témoins de notre passé.

À l'heure des grandes surfaces anonymes et éphémères où le nombre d'espaces de stationnement prime, le besoin de protéger certains lieux du patrimoine commercial apparaît d'autant plus criant. Pour leur qualité architecturale, bien sûr, mais aussi pour ce qu'ils nous disent sur nous-mêmes. « Le patrimoine commercial pose la question des lieux de mémoire dans une ville. Il touche aux petites gens »,

La tabagie J. E. Giguère, sise rue De Buade, fait partie du paysage de Québec depuis 1939.

Source : J. E. Giguère Tabac

Véritable bijou d'Art déco, le restaurant de L'Île-de-France, situé au neuvième étage du défunt Eaton, à Montréal, a été classé monument historique en 2000. Fermé depuis 1999, il est dans l'attente d'une nouvelle vocation qui collera à son histoire et à ses caractéristiques.

Photo : Normand Rajotte, ministère de la Culture et des Communications

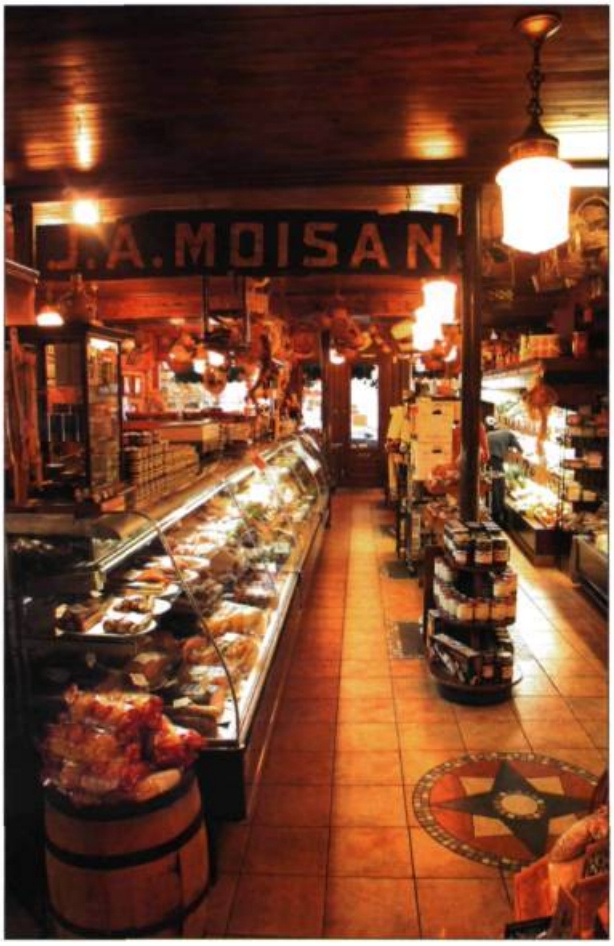

Fondée en 1871, l'épicerie J. A. Moisan, sur la rue Saint-Jean, fait partie de ces lieux incontournables de la capitale, à la fois témoins du passé et ancrés dans le quotidien des résidants.

Photo : Roger Côté

et des gens

poursuit M. Bumbaru. Selon lui, ces édifices sont la preuve que la sensibilité au patrimoine n'est pas seulement une affaire de « grandes questions historiques ». Or, déplore-t-il, on a bien souvent moins le réflexe de conservation pour ces lieux indissociables de leur vocation. « Puisque c'est un patrimoine que l'on côtoie, on a tendance à ne pas le voir comme patrimonial, mais comme un lieu usuel », dit-il.

Il y a aussi la question de la relève qui manque. C'est notamment le cas de petites boulangeries, papeteries ou boucheries du centre-ville de Montréal. Plusieurs de ces commerces sont tenus par des gens issus de minorités culturelles, et lorsqu'on arrive à la deuxième ou troisième génération, rien n'indique que les enfants ont envie de prendre la relève. Avec la fermeture de ces établissements disparaissent donc des gens porteurs d'une tradition. « Certains sont des personnages, des piliers des quartiers qui disparaissent », estime M. Bumbaru.

Mais à travers tous ces petits établissements, certains commerces, plus spectaculaires, se distinguent. Grâce à leur unicité et à leur prestige, on arrive à les faire reconnaître comme des lieux à protéger. L'exemple le plus notable de la métropole est sans aucun doute le célèbre restaurant du neuvième étage du défunt Eaton de la rue Sainte-Catherine. Réplique du paquebot *Île-de-France*, cette salle à manger conçue en 1930 est un bijou d'Art déco de l'architecte français Jacques Carlu. Désert depuis la fermeture du magasin, en 1999, le restaurant a été protégé en 2000 en vertu de la Loi sur les biens culturels. Héritage Montréal avait travaillé d'arrache-pied pour faire reconnaître ce lieu dont l'intérieur est notamment composé de verre dépoli et d'œuvres peintes par la femme de l'architecte, Natacha Carlu.

Toujours bien vivants

Si le « neuvième du Eaton » n'accueille plus de clients en attendant une nouvelle vocation qui respectera ses caractéristiques, c'est tout le contraire dans d'autres établissements toujours bien vivants. Le chargé de projet à la Division du design, de l'architecture et du patrimoine de la Ville de Québec, Robert Caron, mentionne notamment l'épicerie J. A. Moisan, un incontournable du quartier Saint-Jean-Baptiste, dans la capitale. Chaque jour, des centaines de personnes viennent effectuer un véritable retour dans le temps dans cette épicerie fondée

Ouvert en 1860, le magasin Simons de la côte de la Fabrique, à Québec, a su maintenir un caractère authentique.

Photo du haut : collection Maison Simons

Photo du bas : Roger Côté

en 1871 par Jean-Alfred Moisan. Situé dans une bâtisse datant du début des années 1800 et restauré de façon intégrale en 1990, ce commerce est considéré comme la plus vieille épicerie en Amérique du Nord.

À l'instar de Dinu Bumbaru, M. Caron estime que le patrimoine commercial repose beaucoup sur sa valeur humaine. « Ces bâtiments reflètent la vie quotidienne, celle du passant. Ce n'est pas une question de luxe, ni de *flash* », souligne-t-il. À ce titre, il cite la tabagie J. E. Giguère, installée rue De Buade depuis 1939. Situé à deux pas de la basilique de Québec et de l'hôtel de ville, l'endroit donne l'impression de ne jamais avoir changé. À l'heure des lois antitabac, la vocation même du commerce semble sortie d'une autre époque. Ses comptoirs vitrés offrant une variété inestimable de cigares en ont vu défiler des client venus y chercher tabac ou journaux et échanger avec les proprios, qui tiennent l'établissement de père en fils.

Selon Robert Caron, la pérennité d'un commerce tient d'ailleurs pour beaucoup à la personnalité de ses propriétaires. « Des gens qui ont une culture, qui sont sensibles à leur environnement », souligne-t-il. Le cas de la Maison Simons est un bel exemple. Ouvert en 1860, l'établissement de la côte de la Fabrique a su garder sa personnalité, et ce, malgré l'importante expansion de ses succursales. Plus qu'un simple magasin de vêtements, Simons est devenu au fil des décennies un véritable symbole de la région de Québec, souligne Robert Caron.

Un incitatif tué dans l'œuf

En contrepartie de ces quelques exemples de vitalité, de nombreux commerces n'arriveront pas à traverser les décennies. Ils seront remplacés par d'autres, parfois à mille lieues de leur vocation initiale. Et malgré toute la volonté des propriétaires, un fait demeure : trop peu de programmes existent pour faire reconnaître le patrimoine commercial.

Dinu Bumbaru croit qu'il faudrait engager le gouvernement du Québec et les

municipalités à reconnaître plus de patrimoine commercial. Il serait par exemple souhaitable que, par le biais des sociétés d'histoire, on dresse un inventaire d'immeubles, d'intérieurs ou d'enseignes à conserver. « Il pourrait aussi y avoir un exercice de reconnaissances, par exemple par des prix aux propriétaires, dit-il. Ce serait déjà un bon début. »

Un bon début en effet, car force est d'admettre qu'il reste beaucoup de travail à faire. Et la décision du gouvernement conservateur de Stephen Harper, le 25 septembre dernier, de mettre fin au Fonds fédéral pour favoriser les propriétés commerciales patrimoniales (FFPCP) a envoyé un signal peu réjouissant quant à la volonté d'Ottawa en matière de patrimoine.

Encore à l'état de projet-pilote, le FFPCP se distinguait par l'octroi de crédits d'impôt plutôt que de subventions à proprement parler. Au lendemain de son abolition, Héritage Canada, un organisme voué à la conservation des lieux et bâtiments historiques, a vivement dénoncé la décision du gouvernement fédéral, estimant que plus de 60 projets au Canada étaient en cours. « La fin précoce du programme est acceptable seulement s'il est immédiatement remplacé par un incitatif fiscal qui motive la conservation des édifices du patrimoine », affirme Natalie Bull, directrice générale d'Héritage Canada.

Pourtant, cette mesure basée sur les incitatifs fiscaux a déjà fait ses preuves aux États-Unis. « Le crédit d'impôt a révolutionné la réflexion des promoteurs américains sur les anciens édifices et a motivé la réutilisation au lieu de la démolition », déplorait Mme Bull au lendemain de l'annonce de la coupure. « Le Canada devient le seul pays du G8 qui n'a pas de forme d'incitatif et de programme pour soutenir son patrimoine bâti », renchérit en entrevue Carolyn Quinn, directrice des communications d'Héritage Canada.

Même son de cloche du côté de Dinu Bumbaru, d'Héritage Montréal. « Ce programme était encore en développement et était sur le point d'éclore. Pour l'instant, il est question de rapatriement des fonds non utilisés, mais on craint que ce ne soit une première étape qui montre le désintérêt du gouvernement. À moins que le programme ait tellement fait ses preuves qu'ils décident de mettre de l'argent dans le prochain budget », conclut M. Bumbaru, non sans un brin d'ironie.

Valérie Gaudreau est journaliste.

La rue du Petit-Champlain existe depuis la fin du XVIIe siècle. Déjà à l'époque, elle abritait des familles d'artisans et leurs boutiques.

Photo : Claudel Huot